Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Le directeur des services de la Navigation aérienne

Nos réf. : DSNA/D-N°130203

Affaire suivie par :
maurice.georges@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : +33 1 58 09 49 00 - Fax : +33 1 58 09 49 03

Paris, le 15 octobre 2013

à

Mesdames et Messieurs les personnels des organismes de contrôle d'Angers, Angoulême, Calais, Cherbourg, Lannion, Le Havre, Le Mans, Valence et Vannes

Madame, Monsieur,

La DSNA exerce aujourd'hui sa mission de contrôle de la circulation aérienne sur plus de 80 aérodromes français. Elle fournit un haut niveau de service et doit pour cela poursuivre sa modernisation, ce qui passe par une plus grande maîtrise de nos ressources dans un contexte général de réduction des effectifs de la fonction publique et de maîtrise budgétaire.

Face à ces enjeux, il est nécessaire de concentrer nos ressources et nos compétences et de consolider le service rendu sur un nombre plus restreint de sites opérationnels pour stabiliser au niveau national la contribution du service public de contrôle aérien à la sécurité et au développement durable du transport aérien. Ainsi, le gouvernement a confirmé dans le protocole 2013-2015 la poursuite du regroupement de certaines approches et le retrait du service de contrôle d'aérodrome sur dix aérodromes de métropole.

Au regard de critères généraux portant sur l'activité aérienne, il a ainsi été décidé de ne pas maintenir le service de contrôle sur votre aérodrome d'affectation. Je souhaite que ce changement, qui se fera dans la durée sur la période protocolaire, soit préparé sans précipitation et en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

C'est une analyse locale, aérodrome par aérodrome, confortée par une démarche régionale cohérente gérée par votre SNA, qui nous permettra de définir au mieux les conditions d'une transition respectant les exigences d'évolution du service pour les usagers et les gestionnaires aéroportuaires.

J'insiste sur le fait que ces réorganisations ne remettent en aucune façon en cause la qualité du service qui a pu être rendu jusqu'ici sur les plateformes concernées grâce à votre professionnalisme et à votre engagement quotidien. Elles ne sont motivées que par le besoin d'équilibrer le service rendu au niveau national au regard des ressources globales disponibles aujourd'hui comme demain.

J'ai pleinement conscience de la situation exceptionnelle dans laquelle cette évolution de la DSNA vous place vis-à-vis de votre affectation individuelle. Je tiens en conséquence à vous assurer que des mesures sociales d'accompagnement spécifiques seront mises en place. Toutes ces mesures seront d'ailleurs à l'ordre du jour de la première réunion du comité de suivi du protocole prévue le 12 novembre 2013 afin de développer rapidement les modalités précises de mise en œuvre. Parmi les actions d'accompagnement envisagées, la DGAC renforcera les dispositifs indemnitaires existants en matière d'accompagnement au changement, ainsi que les mesures d'accompagnement social familial.

J'ai demandé à votre directeur des opérations, Eric Bruneau, assisté de Jean-Renaud Gély, sous-directeur des ressources humaines de la DSNA, de venir ensuite à votre rencontre dans les meilleurs délais afin de d'examiner avec vous la meilleure manière d'accompagner ce changement profond, tant du point du vue du service que de vos attentes en matière d'évolution professionnelle.

La mise en œuvre effective de cet accompagnement mobilisera toutes les ressources nécessaires de la DGAC et en particulier le secrétariat général et sa sous-direction des personnels qui seront aux côtés de la sous-direction des ressources humaines de la DSNA pour vous apporter les réponses appropriées.

Ce projet de redéploiement est important pour que la DSNA consolide son organisation face aux enjeux qui l'attendent, c'est également un projet tout à fait particulier par ses implications à la fois professionnelles et personnelles sur les agents des services concernés. Votre expérience professionnelle est un atout pour le service public de l'aviation civile dans son ensemble, je souhaite qu'elle puisse être prise en compte et valorisée dans votre prochaine affectation. Je m'assurerai que la situation de chacun de vous soit traitée au mieux de votre intérêt.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération la plus profonde.

Maurice GEORGES